



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES
- FORMATION**

SEANCE DU : 29 septembre 2025

DELIBERATION N° : 2

RAPPORTEUR : Mme Véronique RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L. 332-8 2°),

Le tableau des emplois doit être modifié afin de tenir compte, comme chaque année, des prévisions d'avancements de grade et de promotion interne de la commune, l'intégration d'agent dans la fonction publique territoriale. Il est donc nécessaire de créer les emplois concernés et de supprimer les emplois d'origine.

Aussi, la commune a proposé un agent des services techniques à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise. Après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C gérée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, il a été inscrit sur liste d'aptitude. Il est ainsi proposé de le nommer à compter du 1^{er} octobre 2025 sur le grade d'agent de maîtrise et donc de créer l'emploi correspondant et supprimer celui d'origine :

Création :

Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes créés	Date de création	Service
Agent de Maîtrise	1 temps complet	01/10/2025	Services Techniques

Suppression :

Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes supprimés	Date de suppression	Service
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 temps complet	01/10/2025	Services Techniques

Le Comité Social Territorial rendra un avis le 15 octobre 2025 concernant la suppression de l'emploi au grade d'origine.

La Commission Finances, Ressources humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 18 septembre 2025.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création et la suppression des emplois visés aux dates indiquées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 et le seront aux suivants.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Aurélie MOTEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, Mme Dominique BERNIER, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Aurélie MOTEL, Mme Mireille HINZELIN, M. Benoît PICARD, Mme Claude LOMBARD.

ETAIENT EXCUSE(E)S :

M. Emmanuel FOURNIER, M. Jean PATRAS.

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Magali RAIK avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON
M. Didier GOIRAND avait donné pouvoir à M. William LOMBARD
Mme Chantal MARTIN avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE
M. René BURTE avait donné pouvoir à Mme Claude LOMBARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 septembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire


M. Pierre BOILEAU